

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf du mois de décembre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participent à la séance :**

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,  
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,  
M. Vincent LELONG, payeur départemental,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

**Présents :**

**Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Georges BOUSQUET, André FABRE, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.  
Mmes Martine COURVEILLE, Marie-Dominique PESTRE-SURLES (suppléante de M. Jacques THOUROUDE).

**Membres à voix consultative :**

Médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, LTN Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES (suppléant de SCH Julien DURAND), CNE Mohamed BOURAHLA.

**Absents excusés :**

MM. Jean-Marie FABRE, Georges PAULIN, Serge ENTRAYGUES, COL Christophe DULAUD, Julien ESTIVALS.  
Mme Michèle VINCENT.

**Secrétaire :** Lieutenant colonel Florian SOUYRIS.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 4.

Date de la convocation : 8 décembre 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°083/CA - 12/14**

**OBJET : Règlement intérieur du CCDSPV**

L'article R 1424-23 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par le décret n° 2000-318 du 04/07/2000, a institué un Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, et notamment son article 61 définit les compétences du CCDSPV.

L'article 7 de l'arrêté du 07/11/2005 portant organisation du CCDSPV précise que le règlement intérieur du CCDSPV doit être arrêté par le conseil d'administration du S.D.I.S.

Conformément à ces dispositions réglementaires,

– vu l'avis du CCDSPV en date du 12 novembre 2014,

.../...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le règlement intérieur du CCDSPV tel que présenté en annexe.

Pour extrait certifié conforme,  
Le président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **5 janvier 2015**  
et de la publication-notification du **6 janvier 2015**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité